

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION  
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

---

**1. Référence :** Pièce B-0041, pages 6 et 8.

**Préambule :**

En page 6 :

*« L'investissement par Gaz Métro à l'usine LSR permettra donc d'augmenter la capacité de liquéfaction annuelle de l'usine, d'assurer la vente d'un volume additionnel de GNL [...] »*

En page 8 :

*« Le projet consiste à augmenter la capacité de liquéfaction de l'usine LSR en ajoutant une unité de liquéfaction pouvant liquéfier l'équivalent de 6 Bcf (environ 170 106 m<sup>3</sup>) de gaz naturel annuellement. »*

**Demandes:**

- 1.1 Veuillez identifier les avantages, pour l'activité non réglementée, qui sont spécifiques au fait d'installer la nouvelle capacité de liquéfaction sur le site de l'usine LSR actuelle.
- 1.2 Veuillez donner une estimation de la valeur de chacun des avantages identifiés à la question précédente.
- 1.3 Veuillez indiquer si l'espace disponible sur le site de l'usine LSR, tel qu'il est actuellement, est suffisant pour permettre d'augmenter de 50 % la capacité de vaporisation. Veuillez indiquer si l'espace disponible serait toujours suffisant advenant que le projet proposé soit réalisé.
- 1.4 Veuillez indiquer si l'espace disponible sur le site de l'usine LSR, tel qu'il est actuellement, est suffisant pour permettre la construction d'un nouveau réservoir. Veuillez indiquer si l'espace disponible serait toujours suffisant advenant que le projet proposé soit réalisé.
- 1.5 Veuillez confirmer que, dans la situation actuelle, l'activité réglementée n'a pas besoin d'une capacité additionnelle de liquéfaction. Veuillez élaborer.

**2. Référence :** Pièce B-0041, pages 6, 8 et 9.

**Préambule :**

En page 6 :

*« L'investissement par Gaz Métro à l'usine LSR permettra donc d'augmenter la capacité de liquéfaction annuelle de l'usine, d'assurer la vente d'un volume additionnel de GNL [...] »*

En pages 8 et 9:

Gaz Métro indique que les coûts du projet, incluant l'unité de prétraitement et l'unité de liquéfaction (lot #1), la nouvelle entrée électrique principale (lot #2) et les coûts liés au développement et à la gestion de la construction (autres coûts), seront intégrés aux actifs réglementés de l'usine LSR et donc inclus dans la base de tarification.

**Demandes:**

- 2.1 Veuillez préciser quels sont les avantages, pour 1) l'activité réglementée et 2) l'activité de vente de GNL, qui sont spécifiques au fait d'inclure les actifs listés en préambule dans la base de tarification.
- 2.2 Veuillez donner une estimation de la valeur des avantages identifiés à la question précédente.

**3. Référence :** Pièce B-0041, page 14.

**Préambule :**

*« La clientèle de la distribution au Québec (daQ) pourra profiter d'une réduction du coût de service de distribution provenant d'un volume additionnel pouvant atteindre 169 901 080 m<sup>3</sup>/an transitant sur son réseau grâce à l'ajout de la capacité de liquéfaction de 6 Bcf annuellement. Cela représente environ 2,7 M\$ de coûts, estimé à 1,616 cents/m<sup>3</sup> en se basant sur le profil de l'usine LSR et sur la dernière allocation des coûts disponible [...] »*

**Demande:**

- 3.1 Veuillez préciser les hypothèses pour établir le coût mentionné en préambule.

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0041, pages 14 et 15;
  - (ii) Dossier R-3800-2012, pièce B-0027, pages 1 et 2;
  - (iii) Dossier R-3800-2012, pièce A-0013, pages 14, 15 et 155.

**Préambule :**

En référence (i) :

*« L'ajout de capacité de liquéfaction à l'usine aura un impact positif sur la qualité de la prestation du service de distribution de gaz naturel. En effet, la présence d'une unité additionnelle de liquéfaction assure une redondance des équipements critiques de l'unité de liquéfaction actuelle et une plus grande capacité électrique. Par conséquent, un bris majeur à un équipement de l'unité de liquéfaction actuelle à l'automne alors que la liquéfaction bat son plein en préparation de l'hiver, n'empêcherait pas d'emmagasiner suffisamment de GNL afin que l'usine LSR puisse pleinement jouer son rôle d'outil d'équilibrage. » (Nous soulignons)*

En référence (ii) :

*« L'usine LSR dispose d'un imposant inventaire de pièces de rechange qui permet rapidement de pallier à une défaillance mécanique ou électrique des composantes du procédé qui sont les plus susceptibles de défaillir. En cas de bris d'une de ces composantes, la problématique est résolue dans les heures qui suivent ou au plus tard dans un délai de sept jours et moins lorsque c'est une défaillance majeure à un des compresseurs.*

*Il est important de noter que la défaillance d'un équipement n'entraîne pas nécessairement l'arrêt de la liquéfaction. En effet, le correctif, selon le cas et l'équipement en cause, peut se faire alors que le procédé est maintenu en fonction.*

*Il y a quelques équipements, comme les transformateurs de puissance de 1000 KVA, 2000 KVA et 6500 KVA et les disjoncteurs à haute tension de 12,47 KV, pour lesquels il n'y a pas de jumeaux. Mais ces équipements font l'objet d'un programme d'entretien préventif et sont vérifiés chaque année par une firme spécialisée et ils sont en excellent état. En cas de défaillance majeure qui nécessiterait un remplacement d'équipement, le délai d'interruption pourrait s'étendre jusqu'à trois mois dans le cas du pire scénario soit la remise à niveau du transformateur de 6500 KVA, 12.47 KV/4160 VAC. » (Nous soulignons)*

En référence (iii) aux pages 14 et 15:

*« Q. [8] Alors, Monsieur Denis, je vous invite à prendre la pièce Gaz Métro-2, Document 1 qui est la réponse de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie, plus particulièrement à la question 5.4 qui traite de la redondance... de l'existence de redondance sur les transformateurs électriques et de la nécessité d'avoir une telle redondance. Avez-vous des choses que vous auriez souhaité porter à la connaissance de la Régie à l'égard de la nécessité de cette redondance et de l'entretien qui est fait de ces transformateurs?*

*M. GILBERT DENIS :*

*R. Alors, j'aimerais ajouter que l'utilisation plus ou moins importante d'un transformateur électrique n'affecte pas sa durabilité et... Autrement dit, le transformateur électrique ne s'use pas plus rapidement s'il est plus utilisé, en autant que ce soit à l'intérieur de sa plage normale d'opération. Et de plus, Gaz Métro s'assure du bon fonctionnement de ces transformateurs par des examens thermographiques annuels. » (Nous soulignons)*

En référence (iii) à la page 155:

*« On peut comparer la conduite de TCPL et les transformateurs de puissance de Gaz Métro en terme d'importance d'équipements puis on voit que dans les deux cas il n'y a pas de système ou il n'y a pas de redondance. On compense en fait la chose par des... simplement des... une attention plus grande qui est portée à ce type d'équipements-là. »*

**Demande:**

- 4.1 Veuillez confirmer que la redondance de l'unité de liquéfaction et des équipements électriques ne constitue pas un avantage que Gaz Métro considère essentiel pour l'activité réglementée.